

Infos pratiques

Garantie des risques locatifs

Le Conseil Général peut prendre en charge, pour deux années, la prime d'assurance pour la garantie des risques locatifs. Ceci concerne tous les propriétaires mettant en location un logement à un ménage dont les revenus ne dépassent pas un certain plafond et dont le taux d'effort (loyers/revenus) est compris entre 28% et 50%. Renseignements complémentaires au Conseil Général :

- par téléphone : 03 69 20 75 98
- par courriel : logement@cg67.fr

Economie d'énergie

Pour nous aider à faire des économies d'énergie dans l'habitat, le Pays-Bruche-Mossig Piémont a réalisé un guide permettant de s'y retrouver dans la documentation existante.

Ce guide est à télécharger sur le site internet : www.pays-bmp.fr/climat

Déchets : notre effort de tri

Le Guide du tri édité par le SELECT'Om est à présent disponible à la mairie. **Il facilitera vos gestes de tri.**

Exemple : Vous êtes bricoleur et vous avez des déchets de plâtre, polystyrène, laine de verre ; ils doivent être déposés dans la benne « Placo » de la déchetterie et nulle part ailleurs.

Votre Mairie

Horaires d'accueil

Vous serez accueillis par Patricia Rohlfshagen, Secrétaire

- Lundi : 8h00 - 12h00
- Mardi : 8h00 - 12h00 et 13h00 - 16h00
- Mercredi : 8h00 - 12h00
- Jeudi : 8h00 - 12h00
- Vendredi : 8h00 - 12h00 et 13h00 - 17h00
- Samedi : (ouvert le 1er et le 3ème du mois) 9h00 - 11h00

pensez y

Permanence le jeudi soir, de 20h00 à 21h00 par Monsieur le Maire ou un de ses adjoints.

Vous pouvez recevoir les comptes-rendus du conseil municipal par courrier électronique : mairie.rosenwiller@wanadoo.fr

A noter

Déchetterie du canton :

Zone artisanale de Boersch : 03 88 95 95 45.
Ouverte le mercredi et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Bibliothèque de Rosenwiller :

Horaires d'ouverture
- Lundi : 18h30 - 20h30
- Mercredi : 9h30 - 11h30
- Samedi : 13h30 - 15h00
Contact : Odile WEISKOPF et Simone EINHART
☎ : 03 88 50 73 69
(aux heures d'ouverture)

Prochains évènements :

- **Dimanche 23 janvier : Réception du nouvel an**
- **Théâtre à la salle municipale durant la période du 5 février au 6 mars.**
- **Samedi 2 avril : AG de l'ASCR**
- **Vendredi 15 avril : Remise des Prix Maisons fleuries.**

Grands anniversaires :

- Monsieur et Madame EINHART Gilbert : Noces d'Or le 6 novembre
- Madame BRONNER Odile : 90 ans le 15 décembre

Naissances :

- Mathilde Rosaria Yvette FEHLAUER née le 24 décembre au foyer de Cédric FEHLAUER et Elisa FRITSCH

Décès :

- Monsieur SCHNEIDER René décédé le 6 novembre
- Madame HUCK née STRUB Emilie décédée le 9 novembre
- Monsieur HEIDT Jacques décédé le 4 décembre

Nouveaux arrivants :

- Monsieur et Madame LIENART Vincent et Christine et leurs enfants Guillaume, Mattéo, et Manon arrivés le 1^{er} septembre
- Monsieur et Madame FINCK Marc et Geneviève arrivés le 11 décembre

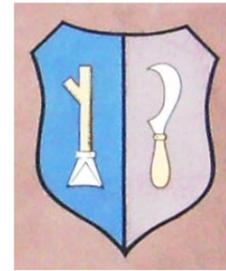
Mairie de Rosenwiller

2 place de l'Eglise
67560 Rosenwiller
Tél : 09 62 52 43 25 - Fax : 03 88 50 41 66
mairie.rosenwiller@wanadoo.fr

Location salle communale :

s'adresser à Michel EINHART. Tél : 03 88 50 74 07
ou à Etienne MUHLMEYER. Tél : 03 88 50 44 52

Commune de Rosenwiller



N° 11 – janvier 2011

Le mot du Maire



En page 3

Modification du POS



Décoration de Noël dans la rue principale



Noël 2010 sous la neige
Photo : Julien Meyer

S'GEMEINERAT



Bulletin d'information communal

Chers habitants de Rosenwiller,

En cette période de vœux pour la nouvelle année, je m'adresse à vous tous pour vous souhaiter, en mon nom et au nom de toute l'équipe municipale, une

BONNE et HEUREUSE ANNEE 2011

Que cette nouvelle année vous apporte la santé, ce bien précieux trésor mal gardé, mais pourtant indispensable pour profiter de la vie, assumer le quotidien et faire face aux épreuves.

L'année 2010 s'est terminée par un début d'hiver précoce et rigoureux. Les médias ont relaté ces faits comme une catastrophe nationale et ont bien souvent porté des jugements très négatifs sur les services publics qui se sont mobilisés pour faire face chaque fois que cela était nécessaire.

Dans notre commune, il a neigé comme partout ailleurs, et Gérard, notre ouvrier communal, est souvent intervenu tôt le matin, les dimanches et jours fériés pour assurer la sécurité de chacun d'entre nous ; c'est vraiment un service qu'il y a lieu d'apprécier.

Dans ce numéro, nous souhaitons vous rendre compte de façon synthétique de l'avancement de notre modification du POS. Les différentes démarches administratives sont en cours et le conseil municipal devrait pouvoir approuver les modifications courant du mois de mars.

Comme certains d'entre vous ont pu le constater, l'accès à notre salle communale se fait désormais par la place de l'église. La réalisation de ce projet, en un temps record, a été possible grâce à l'engagement des bénévoles qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour mener à bien cette opération. Un grand merci à tous !

En cette période hivernale, de nombreuses et belles décorations ont égayé et illuminé notre village pour apporter un peu de chaleur pendant les fêtes de fin d'année. Je vous en remercie tous.

Im name vum Gemeinerat, e glöckliches nēies johr

Votre Maire, Philippe WANTZ

Nos activités

Modification du POS

Le projet est prêt

Dans sa séance du 24 novembre, le conseil municipal a mis une dernière main à la modification de notre POS. Le dossier ci-contre détaille les mesures proposées.

Aménagement logements sociaux

Un plan d'ensemble sociaux

Les travaux sont en cours dans l'ancienne école au 39 rue principale et les anciennes maisons au 41 et 43 rue principale vont aussi être transformées par la Sté « Foyer de la Basse-Bruche »



Ces projets donneront à terme 5 logements :
- 2 logements de 3 pièces de 54 et 69 m²,
- 1 logement de 4 pièces de 77 m²,
- 1 logement de 5 pièces de 121 m²,
- 1 logement de 6 pièces de 129 m².
Treize places de parking seront créées.

Divers

- **Salle communale** : Commencés en octobre, les travaux pour modifier l'entrée de la salle communale ont été rondement menés. Tout était prêt pour accueillir la fête des personnes âgées. Un grand merci à toute l'équipe de bénévoles. Une nouvelle porte vitrée sera mise en place par une entreprise.

- **Une subvention de 50 € par élève** a été décidée par le conseil municipal pour participer à l'organisation de la sortie « classe de neige » qui se déroulera du 31 janvier au 4 février.

Bibliothèque

Atelier du 11 décembre

L'origami ou l'art du pliage de papier, voilà ce qu'a pu découvrir et expérimenter une quinzaine d'enfants lors d'un atelier animé par les bénévoles de la bibliothèque le 11 décembre dernier.

Les sapins, boules et étoiles confectionnés ont ensuite été assemblés pour former une splendide guirlande de Noël.



Un goûter, toujours apprécié, a clos cet après-midi récréatif.

A noter, la prochaine animation autour du travail de nos bûcherons, avec après-midi portes ouvertes, le **dimanche 13 février 2011**.
Simone Einhart

Repas de Noël des aînés

Un bon moment de convivialité



- **Tickets repas** : le personnel communal bénéficie de tickets repas à compter du 1er janvier.

- **Mme Bronner** a fêté ses 90 ans. Tous nos meilleurs voeux pour la nouvelle année.



- **Attention** : la fête de la St-Sylvestre aurait pu tourner au drame : ci-dessous des bûches embrasées par un pétard.

Soyons prudents.



- **Appel aux propriétaires de chiens** : Ne laissez pas vos animaux divaguer et veillez à laisser la voie publique et les trottoirs propres. Merci.

Dossier : Modification du POS

Le projet est prêt

Pourquoi ? (Rappel)

Le sujet a été abordé dans notre numéro de juillet 2010. Nous sommes amenés à modifier notre plan d'occupation des sols (POS) pour deux raisons essentielles :

- permettre la délivrance de permis de construire sur des parcelles viabilisées qui à ce jour ne sont plus constructibles ;
- rendre notre POS totalement compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Piémont des Vosges.

Principales modifications

Le territoire couvert par le POS modifié est divisé en 6 zones

1) Rendre à nouveau constructibles des terrains viabilisés

Trois secteurs du village classés en **NA** ont été urbanisés en quasi-totalité (Lotissement des Berberis, Lotissement Badstub et une zone au Sud Est du centre bourg). De plus les règlements des lotissements devenus caduques ne permettaient plus d'envisager le dépôt de permis de construire. Ces secteurs sont donc proposés en zone **Ub**.

2) Rendre notre POS compatible avec le SCOT

- **Déclassement d'une zone NA en IINA**. Le SCOT a défini pour chaque commune les surfaces d'extension urbaine à l'horizon 2015 et 2025. Dans le POS actuel, nous avons un excédent de zone urbanisable à l'horizon 2015. C'est la raison pour laquelle une zone Na située au-dessus du bourg est proposée en IINA : zone urbanisable dans le futur.

- **Extension de la zone ND**. Pour tenir compte de l'aire de protection de la pelouse sèche, des secteurs NBb et NCb vont être reclassés en ND.

- **Mise à jour du plan de zonage avec la limite AOC** (Appellation d'origine contrôlée).

3) Autres modifications

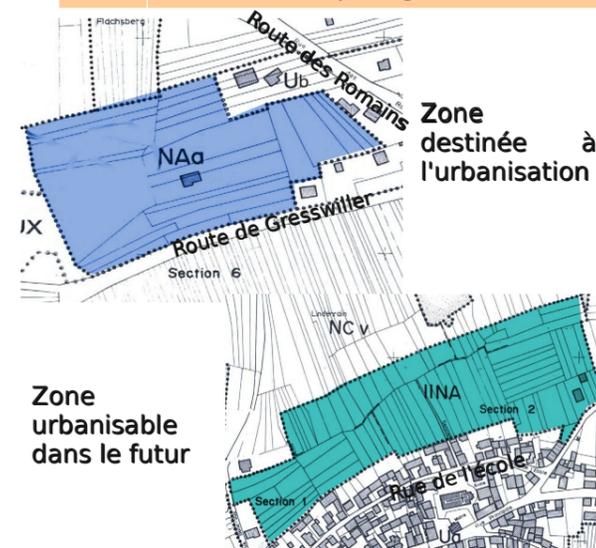
- les normes de stationnement : disposer d'un minimum de places de parking en fonction de la SHON : surface hors d'oeuvre nette
- l'écoulement des eaux pluviales : privilégier l'infiltration
- l'implantation des constructions dans la pente (pas de déblais ou remblais supérieurs à 1,50 m).

Les prochaines échéances

Enquête publique en février

Le projet pourra être consulté à la mairie au moment de l'enquête publique (courant février – à confirmer). N'hésitez pas à venir le consulter pour y apporter vos éventuelles remarques.

Zones	Petit lexique
U	Zone urbaine - Ua : centre ancien du village - Ub : extension plus récente du village - Ul : activités de loisirs - Ux : zone d'activité communale
NA	Zone destinée à l'urbanisation
IINA	Zone urbanisable dans le futur
NB	Zone urbanisée de fait - NBa : secteur de construction éparse - NBb : secteur où le stationnement de caravanes est autorisé
NC	Zone naturelle - NCa : secteur de jardins - NCb : secteur agricole - NCv : secteur viticole - NCf : secteur de forêts - NCc : secteur de carrières
ND	Zone naturelle protégée



Un commissaire enquêteur va être nommé. Il sera chargé de faire un rapport à l'issue de l'enquête publique. Muni de ce rapport, le Conseil municipal pourra alors prendre la décision de modification du POS.